

Thibault THOMAS 34

De: Direction générale des finances publiques <ne-pas-repondre@dgfip.finances.gouv.fr>
Envoyé: mardi 3 septembre 2024 22:12
À: contact@thomas34.fr
Objet: ADHÉSION PRÉLÈVEMENT A L'ÉCHÉANCE : RÉFÉRENCE UNIQUE DE MANDAT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

impots.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez adhéré par internet au prélèvement à l'échéance le 30/08/2024 pour vos taxes foncières (numéro d'enregistrement : 100165824102).

La référence de votre contrat est : P334022692533.

Conservez cette référence pour tout contact auprès de nos services ou pour agir en ligne sur votre contrat à partir du début du mois prochain.

Le prélèvement au titre de l'échéance du 15/10/2024 sera effectué le 25 octobre 2024, il s'élèvera à 1 888,00 €.

Lors de votre adhésion vous avez également validé un mandat de prélèvement dont la référence (appelée «Référence Unique de Mandat») est la suivante :

NNFR46ZZZ005002P334022692533

Pour toute réclamation ou opposition concernant un prélèvement, vous devez communiquer cette référence unique de mandat à votre banque.

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous pouvez nous joindre :

- par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique "j'ai un problème sur le paiement de mon impôt, mes moyens de paiement sont dématérialisés", ou dans votre espace professionnel, rubrique "j'ai une question sur un prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance)" ;
- au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel).